

DÉROULEMENT DE FORMATION



Formation Hab. Elec. BRP

Préparation à l'habilitation électrique
Photovoltaïque - BRP



(Ref : MOD_2023085)

ORGANISATION

Durée du module :

21 heures sur 3 jours

Nombre de stagiaires :

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant :

Formateur en prévention des risques - spécialiste en risque électrique

Lieu :

A Définir d'un commun accord (vos ou nos locaux)

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord (le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif :

735,00 € / personne

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.



STATISTIQUES 2023

Nombre de sessions : 16
Nombre de stagiaires formés : 58
Taux de réussite : 100%
* stats Hab. Elec. globales

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Public visé :

Cette formation est ouverte à toute personne exécutant des travaux d'ordre photovoltaïque à proximité d'équipements photovoltaïques ou exerçant son métier dans des zones présentant des risques photovoltaïques.

Niveau d'habilitation concernés : BRP

Prérequis :

Néant

Objectifs :

A la fin de cette formation, le stagiaire sera capable d'exécuter en sécurité des opérations d'ordre photovoltaïque. Ainsi, la formation permet au stagiaire :

- D'acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité photovoltaïque et des risques présentés par le travail à proximité d'équipements photovoltaïques.
- D'adapter les connaissances acquises aux interventions photovoltaïques pour travailler dans les zones d'environnement photovoltaïque
- L'employeur pourra, à l'issue de la formation, délivrer à son personnel un titre d'habilitation BRP.

Réglementation : Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail - Norme NF C 18-510



Formation Hab. Elec. BRP

Préparation à l'habilitation électrique
Photovoltaïque - BRP

(Ref : MOD_2023085)

PROGRAMME

Généralités sur l'habilitation électrique BP

- Présentation de la procédure d'habilitation électrique selon la norme NFC 18510 en relation avec les domaines de tension,
- Évaluation des risques du courant électrique
- Savoir faire la différence entre contact direct, indirect et court-circuit
- Prise de connaissances des règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique
- Savoir comment se conduire en cas d'accident

Evaluation des risques électriques sur les installations photovoltaïques

- Rappel sur les EPI (Equipements de protection individuelle)
- Retour sur la notion de risque électrique
- Appréhender le fonctionnement du matériel en zone électrique

Savoir réaliser une intervention sur des installations photovoltaïques

Thèmes spécifiques BP Photovoltaïques

- Identification des installations de l'entreprise
- Description du matériel électrique d'une chaîne photovoltaïque
- Evaluation et mise en situation dans le rôle de BP
- Appliquer les prescriptions de sécurité
- Analyser les risques pour une situation donnée
- Mettre en œuvre les mesures de prévention applicables à la pose de panneaux

Thèmes spécifiques BR photovoltaïques

- Mesures de prévention à appliquer
- Étapes d'une consignation pour intervention
- Evaluation et mise en situation dans le rôle de chargé d'intervention BR
- Organiser, délimiter et signaler la zone d'intervention

NB : chaque stagiaire est muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité au minimum) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôle, de travail en groupe, etc...permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc...

Matériel pédagogique :

Local électrique, armoire électrique, équipements de protection, outillage, matériels électroportatifs dont VAT, lampe, fusible, prise, équipements de consignation, etc...

Modalités d'évaluation :

Une évaluation des connaissances est réalisée à la fin de chaque module et une évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles, permettant de délivrer un avis d'habilitation qui sera remis à l'employeur. Le titre d'habilitation électrique sera délivré par l'employeur.

Périodicité :

Recyclage recommandé tous les 3 ans selon NF C 18-510

Documentation stagiaire:

Aucune documentation